



ARRÊTÉ n° 2025-027

FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS AUTORISÉS À PARTICIPER AUX ÉPREUVES DU CONCOURS DE CONSEILLER SOCIO-ÉDUCATIF TERRITORIAL



Jean-Dominique BOURDIN, Président du Centre de Gestion de la Manche,

Vu, le Code Général de la Fonction Publique,

Vu, le Décret n° 593-2013 du 05 Juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu, le Décret n°94-163 du 16 Février 1994 modifié ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'union européenne ou des Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France, l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu, le Décret n°94-743 du 30 Août 1994 modifié relatif à l'assimilation, pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale, des diplômes délivrés dans d'autres Etats membres de l'union européenne ou dans d'autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen,

Vu, le Décret n° 2013-489 du 10 Juin 2013 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs,

Vu, le Décret n° 2017-903 du 9 Mai 2017 modifiant le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs,

Vu, le décret n°2013-648 du 18 Juillet 2013 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers territoriaux socio-éducatif,

Vu, le Décret n° 2019-1267 du 29 Novembre 2019 modifiant le décret n° 2013-648 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours sur titres avec épreuves pour le recrutement des conseillers territoriaux socio-éducatifs,

Vu le Décret n°2020-523 du 04 Mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le Décret 2021-376 du 31 Mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu notre arrêté n°2024-725 du 25 Juillet 2024 portant organisation d'un concours de CONSEILLER SOCIO-ÉDUCATIF TERRITORIAL.

A R R Ê T O N S

ARTICLE 1^{er} La liste des candidats autorisés à participer aux épreuves du Concours de CONSEILLER SOCIO-ÉDUCATIF TERRITORIAL est arrêtée comme suit :

Nom	Prénom	Type de concours
AGBOTON	Cédric	INTERNE
ARIAS	Isabelle	INTERNE
ARZUL	Emilie	EXTERNE
ATMANI	Djemila	INTERNE
ATTEYAT-ALLAH	Marie-Annick	INTERNE
AUFRAY	Camille	INTERNE
BACO	Linda	EXTERNE
BARRÉ	Stephanie	INTERNE
BATAILLE	Carole	INTERNE
BAUDRY	Mireille	INTERNE
BELLEC	Magali	INTERNE
BERNEAU	Eva	INTERNE
BERNIER	Alain	INTERNE
BERNIER	Sylvie	INTERNE
BERTHELOT	Anne	INTERNE
BESSON	Claire	INTERNE
BIDOUZE	Pascale	INTERNE
BIEUVILLE	Marion	INTERNE
BIHAN	Julie	EXTERNE
BIHEL	Delphine	INTERNE
BODINIER	Bénédicte	INTERNE
BOISSEAU BERTHELOT	Anne	INTERNE
BOISSIERE	Isabelle	INTERNE
BONNET	Anouk	INTERNE
BOTHOREL	Valerie	INTERNE
BOUANCHEAU	Pascale	INTERNE
BOURGET	Aude	INTERNE
BOUVET	Céline	INTERNE
BRANCHU	Pascal	INTERNE
BRECHET	Amélie	INTERNE
BRIAND	Julie	INTERNE
BRISSAUD	Emilie	INTERNE
CABEZON	Annaël	INTERNE
CADIOU	Alice	INTERNE
CADIOU - LE SCRAIGNE	Solene	INTERNE
CAILLON	Yohanna	INTERNE
CALESSE	Marion	INTERNE
CAMPAIN	Caroline	INTERNE
CANO	Mathilde	INTERNE
CARNEIRO	Elodie	INTERNE
CARON	Caroline	INTERNE
CHAMPION	Anne Sophie	INTERNE
CHANZY	Charlotte	INTERNE
CHARNIER	Aurelie	INTERNE
CHARRETIER	Anne-Laure	INTERNE
CHASSAGNAC MORASSUTTI	Barbara	INTERNE

CHATAIGNER	Delphine	INTERNE
CHESNEAU	Fabrice	INTERNE
CHETOT DELORME	Caroline	INTERNE
CHEVILLARD	Nelly	INTERNE
CHÉREL	Aurore	EXTERNE
CLADEL	Sophie	INTERNE
CLERC	Aurélie	INTERNE
CLET	Céline	INTERNE
COJEAN	Aurélie	INTERNE
COLLEN	Nadege	INTERNE
COUGNAUD	Christelle	INTERNE
COUGOULAT	Catherine	INTERNE
COUSSEAU	Amélie	INTERNE
CROCHEMORE	Damien	INTERNE
DALBESIO	Philippe	INTERNE
DEHEZ	Karine	INTERNE
DELABARRE	Julie	INTERNE
DELAMARRE	Sienna	INTERNE
DELARRE	Hélène	INTERNE
DELON	Carine	INTERNE
DELVOYE	Alizée	INTERNE
DIBONET	Typhaine	INTERNE
DOUENCE	Camille	INTERNE
DRUAUX	Cécile	INTERNE
DUCOROY	Franck	INTERNE
DUSEVAL	Céline	INTERNE
DUVAL	Aurore	EXTERNE
ESTEVES	Aurelie	INTERNE
EULTERBAN	Eve	INTERNE
FALLER	Marion	INTERNE
FLOCON	Maryse	INTERNE
FRANCOIS	Nadège	INTERNE
GAFFET	Perrine	INTERNE
GANDON	Isabelle	INTERNE
GANNAT	Marion	INTERNE
GAUCHER	Alexandre	INTERNE
GAUDOT	Christel	INTERNE
GAUTIER	Aurélie	INTERNE
GAUTIER	Nolwenn	INTERNE
GERBAUD-BERNARD	Céline	INTERNE
GOMOT	Bertrand	INTERNE
GOUESLARD	Sophie	EXTERNE
GROSSEAU	Anaïs	EXTERNE
GRUEL	Rachel	INTERNE
GUICHARD	Christine	INTERNE
GUILLOT	Yann	INTERNE
HAFSI	Nadia	INTERNE
HALL	Julien	INTERNE
HENACHE	Janique	INTERNE

HUPEL	Ghislain	EXTERNE
IMBERT	Stéphanie	INTERNE
JADIN	Veronique	INTERNE
JAULHAC	Benoit	INTERNE
JEAN	Vanessa	INTERNE
JEAN-MARIE	Pascale	INTERNE
JOLLIVET	Isabelle	INTERNE
JOUAN	Catherine	INTERNE
JOUZEL	Ludivine	INTERNE
KAISER	Virginie	INTERNE
KEROMNES	Sylvie	INTERNE
LADJEROUD	Adeline	EXTERNE
LADJEROUD	Adeline	INTERNE
LAGODZINSKI	Sandrine	INTERNE
LAMBERT	Isabelle	INTERNE
LAMBERT	Virginie	INTERNE
LAMY	Carole	INTERNE
LAMY	Raphaël	INTERNE
LANCON	Corinne	EXTERNE
LAURENT	Patricia	INTERNE
LAVAU	Céline Marie-Thérèse	INTERNE
LE BARON	Laetitia	INTERNE
LE BECHEC	Celine	INTERNE
LE CALVEZ	Morgane	INTERNE
LE CLOAREC	Soizic	INTERNE
LE DREF	Cendrine	INTERNE
LE GROUX	Céline	INTERNE
LE MONTRÉER HEGON	Gwladys	INTERNE
LE PORHO MAHE	Morgane	INTERNE
LE SAUX	Fanny	INTERNE
LE TEUFF	Elen	INTERNE
LEFEUVRE	Paul	INTERNE
LEMERAY	Annabelle	INTERNE
LEPLEUX	Donatienne	INTERNE
LEVY	Raphaël	INTERNE
LEVÉE	Laurence	INTERNE
LIBESSART	Delphine	INTERNE
LIMOUSIN	Mathilde	INTERNE
LLORET	Aude	INTERNE
LOISELET	Noemie	INTERNE
MABILE	Hélène	INTERNE
MAHEAS	Sylvie	INTERNE
MANCHEC	Aurélié	INTERNE
MAROUANI	Mélanie	INTERNE
MARTIN	Nathalie	INTERNE
MARTIN-LATIEULE	Sophie	INTERNE
MARTZ	Caroline	INTERNE
MASSON DE CHAVIGNY	Gabrielle	INTERNE
MASSUE	Marie Christine	EXTERNE

MECHIOUKHI	Azze-Eddine	INTERNE
MENARD	Grégory	INTERNE
MERCERON	Emilie	INTERNE
MONAVON ROUE	Florence	INTERNE
OGER	Céline	INTERNE
OGIRE	Marie Josette	INTERNE
OLIVERO	Stéphane	INTERNE
PAICHARD	Claire	INTERNE
PASTELEUR	Martine	INTERNE
PERETTE	Muriel	INTERNE
PEROT	Audrey	INTERNE
PERRON	Mélisa	INTERNE
PILLET	Antoine	EXTERNE
PODEUR	Elodie	INTERNE
PORTAIS	Virginie	INTERNE
POTESTAT	Audrey	INTERNE
PROSPER-CUEVAS	Laure	INTERNE
QUESADA	Anne-Sophie	INTERNE
QUEVAL	Maïté	INTERNE
RAMEL	Joelle	INTERNE
RANGER	Anne-Claire	INTERNE
RAPINE	Marie	INTERNE
RAYMOND	Laurence	INTERNE
RELANO	Elvia	INTERNE
RENAUT	Sébastien	EXTERNE
RENOU	Marylene	INTERNE
REVEILLERE	Nadege	INTERNE
REZAC - PETIT	Elsa	INTERNE
RIOUS	Nelly	INTERNE
ROCHE	Audrey	INTERNE
RODRIGUEZ	Katia	INTERNE
ROGET-DAGOURET	Delphine	INTERNE
ROINSARD	Romain	INTERNE
ROLLÉ	Isabelle	INTERNE
ROUSSEAU	Charlotte	INTERNE
SALAUN	Vincent	INTERNE
SCHILZ	Geoffrey	INTERNE
SEROUX	Leslie	INTERNE
SERVIN	Fabienne	INTERNE
SERY	Clémence Emmanuelle	INTERNE
SIMON	Roxanne	INTERNE
SOUCHETTE	Pascal	INTERNE
SUBLET	Anne	INTERNE
TALMONT	Angelique	INTERNE
TATIN	Roxane	INTERNE
THIBAudeau	Emmanuelle	INTERNE
THOMASSE	Céline	INTERNE
THUAULT	Laëtitia	INTERNE
TIREL	Elisabeth	INTERNE

TRUEL JAGLINE	Laetitia	INTERNE
VERGNAUD	Mathilde	INTERNE
VICENTE-ARCHAMBEAU	Marina	EXTERNE
VICET	Anne-Marie	INTERNE
VIGOUREL	Ridhoi	INTERNE
VITRE	Geoffroy	INTERNE
VIZON	Sandrine	INTERNE
ZEROUAL	Malika	INTERNE

ARTICLE 2 Les candidats qui apparaissent en bleu sont admis à concourir sous réserve de présenter la ou les pièces manquantes à leur dossier d'inscription au plus tard à la date de la première épreuve, soit le 06 Février 2025.

ARTICLE 3 La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera :

- transmise à Monsieur le préfet de la Manche,
- affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Manche,

Fait à Saint-Lô, le 16 Janvier 2025

Le Président,

Jean-Dominique BOURDIN.

Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de sa notification soit :

- * d'un recours gracieux devant le Président du Centre de Gestion de la Manche,
- * d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen.